

Absents et excusés : Julien BAUWENS

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2022 votées par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 19 octobre 2022. L'intervention communale reste inchangée.

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

Monsieur BILLOUEZ précise, qu'avec cette deuxième modification budgétaire, à l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 6.777.513,20 €.

En matière de dépenses, on relèvera, des ajustements au niveau des articles de traitements, une série d'ajustements des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement pour la Maison de Repos ainsi qu'une augmentation des dépenses de transferts liée à l'augmentation des dépenses relatives au RIS et à l'aide sociale équivalente au RIS.

En matière de recettes, on retrouve l'ajustement des recettes de prestations notamment pour le restaurant social, la cafeteria de la Maison de Repos ainsi que le magasin de seconde main.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 200.778,20 €. En dépenses, on y retrouve les 1^{ères} tranches des emprunts pour les travaux de réfection des toitures de la Maison de Repos ainsi que les honoraires d'architecte pour ces travaux. On y trouve également un prélèvement sur le fonds de réserve de 3.381,44 € relatif à diverses régularisations.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 217.892,53 € et 23.995,94 €. Une somme de 40.000 € (excédent) est portée en prévision risques et charges portant ce compte à 42.097,95 €.

Monsieur VINCENT constate l'augmentation de 20 % au niveau des R.I.S. et demande à quel nombre de demandes supplémentaires cela correspond. Par ailleurs, les dépenses en matière d'articles 60 sont en baisse de 25 %. Le CPAS d'Antoing est souvent cité en exemple pour la mise au travail d'articles 60 et cette baisse est assez conséquente.

Monsieur BILLOUEZ précise que les emplois articles 60 sont très fluctuants. Il y a eu un creux de candidats pendant quelques mois ce qui explique cette baisse. Mais depuis, nous sommes à nouveau à notre rythme de croisière. En ce qui concerne les R.I.S., là aussi cela change tous les mois.

Monsieur VINCENT se demande quelle aide le CPAS peut fournir aujourd'hui aux gens qui ont des problèmes notamment au niveau de leurs factures énergétiques car on entend tout et son contraire. Les gens de classe moyenne qui ont des difficultés peuvent-elles espérer une aide du CPAS ? Ils sont nombreux à puiser dans leurs réserves mais celles-ci seront vite épuisées.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il n'y a pas de critères fixes. Cela dépend toujours de la situation personnelle. Souvent, le plus difficile pour ces personnes, c'est de pousser la porte

du CPAS. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec les assistants sociaux du CPAS ne serait-ce que pour un conseil ou une aide dans des démarches administratives.

Monsieur DENAYER signale que cette modification budgétaire, comme souvent, consiste en divers ajustements. Il faudrait cependant peut-être travailler différemment au niveau de la dotation communale à savoir l'augmenter une fois pour toute sérieusement. Cela permettrait au CPAS d'être un peu plus serein au niveau de son budget.

Monsieur BILLOUEZ précise que les modifications budgétaires sont indispensables car les ajustements le sont.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Tutelle

Le Conseil Communal est informé de :

a) La réformation par la Tutelle de la Modification budgétaire ordinaire n° 2/2022

Seule la modification budgétaire ordinaire n°2/2022 a été réformée comme suit :

- Résultat global : 690.415,40 € au lieu de 743.435,84 €
- Résultat ex. propre : 125.663,75 € au lieu de 129.663,75 €.

b) L'approbation par la Tutelle de la Modification budgétaire extraordinaire n° 2/2022

La modification budgétaire extraordinaire n°2/2022 a été approuvée sans remarques.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

3. Synthèse de l'Administration et des Affaires de la commune

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le Président remercie toutes les personnes qui se sont associées à l'élaboration de ce document et principalement Madame KENNIS. C'est un très bel outil.

Monsieur VIVIER remercie également le personnel pour cet excellent travail. Ce document est facile à lire et agréable à comprendre. En page 31 de ce dernier, on constate que les chiffres du chômage ne baissent pas ou très peu. Quand on voit tous les chantiers qui se sont ouverts sur l'entité depuis 2 ou 3 ans, cela n'est pas normal. Est-ce dû à un manque de communication ou au fait que les gens ne cherchent plus d'emploi ? Des emplois, il y en a à Your Nature, à l'Escale, dans les cimenteries ou encore à la sucrerie. Si on prend les emplois proposés par Your Nature, peu d'antoiniens s'y sont présentés. Ce chiffre de chômage sur Antoing est interpellant.

Le Président signale que l'Onem et le Forem sont les plus à mêmes à commenter ces chiffres mais précise que la sucrerie est actuellement à la recherche d'électromécaniciens qu'elle ne trouve pas ! En ce qui concerne Your Nature, le Forem s'est investi dans l'organisation de

formations qui ont permis des engagements. Il faut se rendre compte que certaines personnes ne voient plus d'intérêt à trouver du travail.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que le CPAS a tout récemment fait appel au Forem pour trouver un infirmier. Le seul candidat qui s'est présenté a demandé à avoir un temps de travail et un contrat bien précis sous peine d'aller voir ailleurs. C'est une réalité dans pas mal de secteurs.

Monsieur VINCENT signale qu'un nouveau terme est apparu depuis peu de temps dans la langue française, il s'agit de l'inemployabilité. Il s'agit de gens qui ne travailleront jamais, qui n'ont pas la capacité de se réveiller, d'avoir un employeur... Concernant Your Nature, tout antoinien non qualifié pouvait et peut encore postuler. Ce serait proche de chez lui. Mais non, on constate. Heureusement, cela ne concerne qu'une infime partie de la population mais c'est la réalité.

Monsieur CHEVALIER ajoute que la différence de salaire net n'incite parfois pas à aller travailler si on tient des contraintes éventuelles (crèche, voiture, ...) ! A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ précise que le taux chef de ménage au CPAS avoisine désormais les 1.600 €.

Madame BOCQUET s'étonne, qu'au niveau des visites de sites touristiques, le Trou Billemont n'apparaisse pas alors qu'il bénéficie d'un QR Code et qu'il est repris dans les nouvelles brochures. Madame BOCAGE précise que les brochures et le QR Code sont tout récents alors que les données concernent l'année 2021. Des gens ont probablement été visité les lieux mais sans passer par l'office du tourisme.

Monsieur DENAYER signale que la majorité évoque souvent le besoin d'augmenter la population mais force est de constater que ce n'est pas le cas. En 2017, nous avions 7757 habitants, en 2021 7682. Est-ce que le Collège s'inquiète de cette situation ? Il faut absolument travailler sur ce sujet.

Le Président précise que de nouveaux appartements ont été construits à la rue des Tanneurs ainsi qu'à l'Avenue du Stade. D'autres suivront dans le quartier de la Pêcherie. Il n'y a pas de maison à vendre qui reste sur le marché très longtemps. On verra l'impact de ces appartements l'an prochain.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Mandataires

A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications apportées suivantes :

- a) Représentation de la commune dans les intercommunales et organismes – modifications suite à la démission de Carine BOCQUET du groupe GO.
- b) Représentation dans les commissions du Conseil Communal - modifications suite à la démission de Carine BOCQUET du groupe GO.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Finances communales

a) Dotation financière et dotation financière complémentaire à la zone de police

- La dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 1.077.722,52 €, et reprise au budget 2023 à l'article 330/435-01.
- La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 20.153,66 € et reprise au budget 2023 à l'article budgétaire 33001/435-01.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que ce montant est bien hors coût du futur nouveau commissariat à Tournai. Monsieur VINCENT rappelle des chiffres : 2021 : 734.000 € ; 2022 : 807.000 € ; 2023 : 1.077.000 €. En 2010, nous en étions à 534.000 €. En un peu plus de 10 ans, on a doublé le montant de l'intervention communale. Cela fait peur.

Le Président que le bas de laine a été épuisé ce qui nous amène à une augmentation de l'ordre de 35 %.

Monsieur VINCENT précise que cette dotation va bientôt atteindre les 10 % des dépenses ordinaires du budget. Il faut évidemment des moyens pour les zones de police et tendre vers la norme KUL mais au rythme où cela évolue, cela va devenir impayable pour les communes. Il faut absolument ré-interpeller la Ministre de l'Intérieur et rappeler les spécificités de la zone de Tournai avec la présence de l'EDS (hôpital psychiatrique qui accueille presque la totalité de la population internée de Wallonie), une prison, un palais de justice et la particularité d'être frontalière.

Le Président rappelle que les frais de personnel représentent 85 % de ce budget. Pour équilibrer ce budget, il fallait trouver 5,4 millions d'euros. C'est ce qui a été budgété. Mais le compte 2021 devrait présenter un boni de l'ordre d'un million d'euros et la dotation fédérale devrait être augmentée de 8 %. Ces montants devraient permettre de baisser les interventions communales. Aa question de Monsieur VINCENT, le Président précise que le futur commissariat est estimé à 24 millions d'euros. A financer par les 4 communes dont un peu plus de 5 % pour Antoing. La vente de l'ancien bâtiment à la ville de Tournai devrait rapporter 2,6 millions d'euros.

Par 16 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

b) Dotation financière à la zone de secours

La dotation financière pour l'exercice 2023 pour la zone de secours a été fixée à 247.439,29 € selon la clé de répartition fixée par le Gouverneur en 2022. Cette dotation financière est prévue au budget 2023 à l'article budgétaire 351/435-01.

Monsieur DENAYER précise qu'ici, la dotation communale était de 473.000 € en 2019. Mais la baisse est liée à l'intervention provinciale dans ce budget. Néanmoins, cela reste de l'argent public et tout cela, en attendant les conséquences des différents recours au Conseil d'Etat. S'agissant d'argent public, on pourrait quand même exiger du management que le service soit efficient et efficace. Or, il y a un conflit sérieux qui a perduré entre les pompiers volontaires et professionnels et l'ensemble de l'équipe de management qui, pour

la plupart, sont en congés de maladie. Ces managers devraient être un peu plus à l'écoute des pompiers volontaires et de leurs revendications ainsi qu'envers les professionnels. Dans la presse, on annonce que des discussions sont en cours mais sur les différents sites, les drapeaux de contestation sont toujours bel et bien présents. En tant que membre de la zone de secours, le Bourgmestre doit intervenir.

Le Président signale qu'un audit sera réalisé prochainement. A ce sujet, Monsieur DENAYER signale que le réalisateur de cet audit devra être indépendant mais c'est malheureux d'en arriver là.

Monsieur VIVIER signale que, lorsque ces managers et professionnels étaient venus présenter les grands projets à l'époque, tout le monde était sûr de ce qu'ils disaient. Les études étaient soi-disant bien faites et le Groupe GO émettait des doutes mais on ne nous a pas cru. Quelques années après, ils ne sont plus là ou ils sont malades, c'est regrettable.

Par 15 voix pour et 2 abstentions (Messieurs VIVIER et DENAYER), le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

6. Personnel communal

Adhésion à la Centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions – Constitution du 2^e pilier de pension

Le Président signale qu'il est proposé d'adopter les documents joints en annexe et portant instauration de la pension complémentaire des membres du personnel occupés dans le cadre d'un contrat de travail avec la Ville d'Antoing, à savoir :

- Le règlement de pension ;
- Le plan de financement du régime de pension du second pilier en faveur des membres du personnel contractuel d'un pouvoir local ;
- La convention de gestion – patrimoine distinct APL ;
- La politique d'investissement – patrimoine distinct APL ;
- Le règlement d'assurance de groupe pour structure d'accueil ;
- La convention-cadre d'assurance de rentes viagères ;
- Les statuts de l'organisme de financement des pensions « Ethias Pension Fund ».

Il est proposé de désigner Monsieur DETOURNAY Pascal pour représenter la Ville d'Antoing à l'Assemblée générale d'Ethias Pension Fund.

Monsieur DENAYER précise que son groupe va suivre favorablement ce point comme lors du dernier Conseil Communal. Aujourd'hui, ce sont les conséquences pratiques de cette décision dans un but avoué : réduire la cotisation de responsabilisation. C'est un peu avec le couteau sur la gorge que ce second pilier est mis en place. Le seul élément positif c'est que l'on va enfin essayer de mettre à égalité les statutaires et les contractuels.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point. Monsieur BILLOUEZ ajoute que la Directrice Générale du CPAS, Madame ENGLEBERT, représentera le CPAS à Ethias Pension Fund.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Marché public

Marché de travaux – remplacement de la chaudière du complexe Roger HECQ par une chaudière à pellets – approbation du Cahier Spécial des Charges modifié, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions du marché.

Le Président signale que l'entreprise a pour objet le remplacement de la chaudière existante au mazout du complexe Roger Hecq par une chaudière à pellets. Cette dernière assurera le chauffage du bâtiment et la production d'eau chaude sanitaire.

L'estimation est de 30.200,00 € hors TVA ou 36.542,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix (poids : 70), le délai d'exécution (poids : 30) ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : à spécifier par le soumissionnaire ;
- Délai de garantie : 2 ans ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix ne s'applique pas ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options ne sont pas autorisées ;
- Visite du site obligatoire sous peine de nullité de l'offre.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

Monsieur VINCENT ne pense pas que le pellet soit le meilleur système de chauffage aujourd'hui et notamment pour la production d'eau chaude sanitaire. Pour cette partie-là, une pompe à chaleur ou des panneaux solaires seraient mieux. A la question de Monsieur VINCENT concernant les quantités d'eau chaude utilisées lors d'un entraînement, le Directeur Général précise ne pas connaître ce chiffre mais le dispositif prévoit un ballon de 1.000 litres.

Monsieur CHEVALIER signale que le prix du pellet a été multiplié par 4. Monsieur VINCENT ajoute qu'on n'est pas dans du renouvelable et suppose qu'une étude a été faite. Le Président précise que notre Ingénieur a effectué ce choix après avoir pris des contacts. Les explications par rapport à ce choix seront transmises.

Monsieur VIVIER signale qu'il existe des systèmes hybrides pouvant fonctionner avec deux types de combustibles tels pellet et gaz. Il faut éviter de faire une erreur. Le Président précise qu'il n'est pas non plus un spécialiste en chauffage mais fait confiance au personnel qui a étudié la chose. Monsieur VINCENT signale ne pas avoir une confiance aveugle dans les choix du Collège et demande à avoir des compléments d'information. Au niveau énergétique, ce système est peut-être celui qui convient au niveau de la conjoncture actuelle mais peut-être pas à long terme.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Environnement

Monsieur DUDANT signale que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a rédigé une Charte Paysagère. Celle-ci contient une analyse contextuelle des paysages spécifiques du territoire et un cahier de recommandations permettant de répondre aux enjeux de préservation, de valorisation et d'aménagement des paysages.

Il s'agit bien de recommandations et non d'un outil réglementaire.

Ce « guide » a été élaboré en concertation avec les acteurs de l'aménagement du territoire : SPW, élus locaux, CCATM, CLDR....

L'enquête publique n'a suscité aucune observation ;

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver la charte paysagère proposée par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Monsieur DUDANT ajoute que le gestionnaire du dossier auprès du Parc a réalisé un travail de qualité.

Monsieur VIVIER signale que la brochure éditée par le parc est très belle et bien illustrée. Il se pose néanmoins la question d'où est passé le concept du Parc ? On a l'impression qu'il s'agit désormais de bureaucrates au lieu d'avoir des personnes qui vont et travaillent sur le terrain. Quand on voit le procès en cours sur la pollution de l'Escaut, Antoing s'est mise partie civile pour 7.000 €, Tournai pour 5.000 € et le PNPE pour l'euro symbolique. Ce n'est pas normal. Il est temps que chacun reprenne son activité. Le citoyen d'Antoing qui paie pour le PNPE ne le fait pas pour recevoir de beaux livres qui coûtent bien chers et dont il ne sait que faire. Combien de personnes de l'entité vont lire ou employer ce livre ? Quasiment pas. Cela a été dit en CCATM. Il y a pourtant bien des choses à faire sur le terrain notamment dans les petits cours d'eau et fossés qui sont dans un état lamentable car plus du tout entretenus.

En ce qui concerne la pollution de l'Escaut par la société TERREOS, le Président précise que la Ville a simplement réclamé ses frais en personnel et matériel. Idem pour Tournai. Le PNPE n'a probablement pas mis de matériel à disposition. Pour Monsieur VIVIER, cela prouve qu'ils sont beaucoup au bureau mais plus sur le terrain. Le Président ajoute que le PNPE apporte son expertise au niveau des travaux effectués sur les fossés et cours d'eau.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

9. Intercommunales

A l'unanimité, le Conseil approuve les ordres du jour suivants :

- a) Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022

Ordre du jour :

- Plan stratégique et Budget 2023-2025 ;
- Souscription de parts PE au sein du Secteur VII de CENEO ;
- Projets éoliens de Tellin et de Nassogne – Constitution d'un SPV avec TotalEnergies ;
- Modifications statutaires ;
- Marché Réviseurs - Ratification des représentants ; permanents et d'une correction de la ventilation des coûts entre les entités ;

– Divers.

Monsieur VINCENT signale qu'IDETA a joué et joue encore un rôle majeur par rapport au master plan du Grand Large même si on les paie pour cela mais dans le plan stratégique, il n'y a que 3 lignes en bas de page pour Saint-Druon. On dit que l'on continue de s'inquiéter de saint-Druon mais rien d'autre, aucun engagement précis. S'il y avait un soutien politique, en dehors de la Ville d'Antoing, il y a longtemps que ce dossier serait sorti de terre. La SNCB est quand même un pouvoir public, c'est l'Etat, c'est nous !

Le Président signale avoir interpellé Madame BRICMONT, Députée Européenne, pour qu'elle intervienne auprès du Ministre GILKINET qui est du même parti politique mais sans succès. Ce fût la même chose avec son prédécesseur MR. La SNCB reste sur ses positions et réclame 8 €/m² alors que le Comité d'Acquisition a estimé le bien à 2,50 €/m² et qu'IDETA est prête à aller jusqu'à 5 €/m² mais pas au-delà.

A la question de Madame BOCQUET, le Président précise qu'il ne s'oppose pas à voter contre l'ordre du jour de cette assemblée générale mais l'impact se limitera à la voix de la Ville d'Antoing. A chaque conseil d'Administration, il rappelle la situation de la Zone Delta mais sans résultat probant à ce jour.

Monsieur DENAYER précise que la Zone Delta semble en effet oubliée dans le plan stratégique même si cette situation n'incombe pas nécessairement à l'intercommunale. Par contre, Monsieur DENAYER se dit dérangé par les projets éoliens de Tellin et Nassogne en partenariat avec Total Energies. Les projets éoliens dans la région sont, pour la plupart, recalés par les Collèges communaux concernés pour diverses raisons. C'était encore le cas récemment pour un projet sur Laplaigne. Pourquoi aller là-bas ?

Le Président signale qu'IDETA investit dans ce domaine ailleurs que chez nous car il n'y a plus de place pour l'éolien en Wallonie Picarde, la population y étant fortement opposée. A la question du Président si le Conseil voulait voter contre cet ordre du jour, Monsieur VIVIER rappelle qu'il ne faut pas oublier les projets importants sur Péronnes. Plutôt que de voter contre cet ordre du jour, Monsieur BILLOUEZ propose que le Bourgmestre prenne la parole lors de l'assemblée générale de l'intercommunale pour faire part des griefs que lui reproche le Conseil Communal d'Antoing dans son entièreté par rapport à la situation de la Zone Delta.

b) Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022

Ordre du jour :

- Présentation des nouveaux produits et services ;
- Point sur le plan stratégique ;
- Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023 ;
- Nomination de Madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces.

Monsieur DENAYER précise qu'il faut désigner quelqu'un pour représenter la commune à cette assemblée.

c) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2022

Ordre du jour :

- Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 ;

- Remplacement d'administrateurs ;
- Modifications statutaires.

d) Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022

Ordre du jour :

- Plan stratégique 2023-2025 ;
- Nominations statutaires ;
- Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Madame BOCQUET expose sa question :

« Pouvez-vous nous expliquer quels sont les aménagements pour laquelle une enquête publique est réalisée du 18 novembre 2022 au 19 décembre 2022, à la demande de SA SAGREX en vue d'obtenir un permis unique pour la construction et l'aménagement d'une butte(terril) de 2,600 millions de m3 de terres de découvertures et de stériles d'extraction provenant des carrières d'Antoing du « Trou Billemont »... ?

Le site archéologique sera-t-il encore accessible ? Et par quelle voie d'accès ?

Quelle sera la hauteur de cette butte « terril » durant les différentes phases ?

Qu'en sera-t-il au niveau environnemental ? »

Monsieur DUDANT précise que, en ce qui concerne les aménagements prévus, il y a :

- La démolition d'un ancien corps de ferme (Chemin du Trou Billemont)
- L'aménagement d'un parking paysager de 21 places (accessible depuis le Trou Billemont) prévu pour 2026-2027
- L'aménagement d'une butte constituée de 2,6 millions de m3 de terres de découverte et de stériles provenant des carrières d'Antoing. La butte se situera le long de la Chaussée de la Clinckerie (en face de la rue de l'Abyssinie) et du Trou Billemont sur une superficie de 12,12 ha ;

Concernant le site du tumulus, son aspect et son accès restent inchangés ;

Concernant la hauteur de la butte selon les différentes phases :

- Phase 1 (environ 6 mois) : plateau à 58m (au Sud du site, soit au plus près de la Chaussée de la Clinckerie), soit 14,29m au-dessus du niveau naturel du sol
- Phase 2 (1 an) : plateau à 58 m s'étendant vers le Nord du site

- Phase 3 (2 ans) : plateau sommital à 83m, soit +/- 40 m au-dessus du niveau naturel du sol + création de 2 bassins d'orage et végétalisation du versant sud ;
- Phase 4 (3 ans) : dépôt des derniers remblais
- Phase 5 : végétalisation de tous les remblais, aménagement paysager et accessibilité au public.

Sur le plan environnemental :

- Au niveau acoustique : pas de dépassement des normes (50Db) en jour de 7h à 17h mais dépassement des normes (45 Db) pour les travaux commençant à 6h00 => le chantier ne débutera pas avant 7h00 tant que le merlon tampon ne sera pas érigé
- Au niveau de l'Eau : l'eau de pluie s'infiltré principalement dans la masse des matériaux, en cas de pluie plus intense, l'eau pluviale est collectée vers 2 bassins infiltrants situés aux 2 points bas du terrain (volume de rétention de 600m³)
- Au niveau des odeurs : les terres de découverte sont non odorantes
- En matière de charroi : pas de circulation hors du site
- Sur l'impact paysager : la réaffectation du site a été étudiée par le bureau paysager EOLE de manière à proposer un site accessible au public par un cheminement piétonnier « doux ». Le réaménagement s'inscrit dans le cadre de la charte sectorielle « Carrières et biodiversité » signée avec la région Wallonne visant à promouvoir la biodiversité.

Le Président ajoute qu'une réunion citoyenne avec les riverains immédiats a déjà eu lieu. La zone sera ensuite plantée, sécurisée et aménagée avec des circuits de promenade à destination des marcheurs et autres vététistes. Un accès au tumulus sera fait via la Route de Ramecroix. Le tumulus ne sera pas déplacé.

Madame BOCQUET estime que le charroi lourd, au vu des quantités de terres à déplacer, va être très important même s'il reste sur le site. A la question de Madame BOCQUET, Monsieur DUDANT précise que ces travaux dureront 4 à 5 ans. Cette butte sera ensuite plantée.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 55.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS